

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le mercredi 21 décembre 2022 à 20 h.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Adoption du Règlement numéro 2022-1161 *ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2023*
2. Adoption du Règlement numéro 2022-1162 *ayant pour objet diminuer le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel à 1 450 000 \$*
3. Adoption conditions salariales 2023 – Cadres et personnel non-conventionné
4. Création d'une réserve financière pour la gestion de l'eau potable
5. Période de questions
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 16^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint